



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL N°27

Réunion du mardi 14 février 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

PARIS – COMPLEXE SPORTIF LOUIS LUMIERE 2 – NNI 751200302

Cette installation sportive était retirée du classement depuis le 14/12/2021.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 08/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement du gazon synthétique de cette installation et de la demande de classement en niveau T6 SYN signée par le propriétaire le 01/02/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Tests in situ 04/01/2023
- Rapport de visite du 08/02/2023
- A.A.C.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T6 SYN jusqu'au 14/02/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

CHAVILLE – GYMNASSE COLETTE BESSON – NNI 920229901

Reprise de dossier.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie de Chaville du 10/02/2023 et transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour avis complémentaire.

L'ILE ST DENIS – STADE ROBERT CESAR 1 – NNI 930390201

Reprise de dossier.

La C.R.T.I.S. enregistre que le changement de la moquette synthétique a été fait sur le terrain 1 (**NNI 930390201**) et non sur le terrain 2.

Rappel :

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 02/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du changement de surface de cette installation et de la demande de classement en niveau T4 SYN signée par le propriétaire le 06/01/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Tests in situ 23/11/2020
- Rapport de visite du 12/01/2023
- A.O.P.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T5 SYN jusqu'au 07/02/2023.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.2. Confirmations de niveau de classement

CHILLY MAZARIN – STADE JESSE OWENS – NNI 911610101

Cette installation sportive était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/10/2022.

Installation visitée par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S. , le 17/01/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 07/02/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan de masse
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P.
- Rapport de visite du 17/01/2023

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (qui auraient dû être faits à la date anniversaire du 01/10/2022).

La Commission demande la mise aux normes suivantes

- Hauteur des buts,
- Traçage des zones techniques ainsi que le
- Visuel des tracés de l'aire de jeu.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 SYN jusqu'au 14/07/2023 et demande à la Mairie de lui transmettre les tests in situ décennaux dès que ceux-ci auront été faits.

La Commission précise qu'actuellement des matches de compétitions officiels sont programmés sur cette installation sportive et qu'il est donc obligatoire de classer celle-ci.

Dans le cas où la mairie ne souhaiterait pas classer cette installation, aucune compétition officielle ne pourrait s'y dérouler.

1.3. Changements de niveau de classement

FORGES LES BAINS – STADE MAURICE BUISSON 1 – NNI 912490101

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 11/10/2022.

Installation visitée par M. BERTHY et M. GAUVIN, membre de la C.D.T.I.S. de l'Essonne, le 06/02/2023. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN signée par le propriétaire le 16/01/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- Rapport de visite du 06/02/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T6 PN jusqu'au 14/02/2023, sous réserve de transmission d'un A.O.P. ou d'une attestation de capacité.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

LES CLAYES SOUS BOIS – STADE DOMINIQUE ROCHETEAU – NNI 781650102

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 25/02/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. BRECHET, membre de la C.D.T.I.S., des Yvelines le 23/01/2023. La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 23/01/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 182 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48
- Facteur d'uniformité : 0.71

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 24/02/2025.

L'ILE ST DENIS – STADE ROBERT CESAR 1 – NNI 930390201

Reprise de dossier

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de la Mairie de L'ILE ST DENIS, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 06/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 06/02/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 344 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.56
- Facteur d'uniformité : 0.72

Après retour de la C.F.T.I.S. sur les caractéristiques de l'éclairage, la C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/02/2027.

MAUREPAS – STADE DU BOUT DES CLOS 1 – NNI 783830101

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 13/06/2021.

A la demande de la Mairie de Maurepas et du club MAUREPAS AS, contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S., des Yvelines le 09/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 01/02/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 198 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.48

- Facteur d'uniformité : 0.66

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/02/2025.

SAINT GERMAIN EN LAYE – STADE GEORGES LEVEFRE n° 1 – NNI 78551 01 01

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 10/02/2023.

A la demande de la Mairie de ST GERMAIN EN LAYE, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 10/02/2023. Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 459 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.64.
- Facteur d'uniformité : 0.81.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 14/02/2025.

PALAISEAU – STADE GEORGES COLLET 1 – NNI 914770101

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de l'US PALAISEAU, contrôle de l'éclairage effectué par LABOSPORT le 06/01/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance du rapport d'essais des mesures de l'éclairage du terrain.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 272 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.64
- Facteur d'uniformité : 0.78

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/02/2027.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

LE COUDRAY MONTCEAUX - STADE ROBERT DAUTIER 2 - 911790102

L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé (en construction).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour le projet de l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 09/01/2023
- Plan de l'aire de jeu de 105 x 68, avec 4 mâts de 20 m équipés de 5 projecteurs AAA-Lux de 1550W
- Etude d'éclairage du 05/12/2022 (CEPHEE LED AAA-LUX France.)

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 298 lux
- Facteur d'uniformité : 0,88
- Rapport Emin/Emax : 0,77
- Eblouissement(Glarerating):GR:42

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E5

CERGY - COMPLEXE SPORTIF SALIF KEITA N°2 – NNI 951270602

L'éclairage de cette installation sportive est classé E6 jusqu'au 16/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 08/02/2023

- Plan de l'aire de jeu : de 105x68, avec 4 mâts de 18 m équipés de 3 projecteurs AAA-Lux de 1550W
- Etude d'éclairage du 29/11/2022 (CEPHEE LED AAA-LUX France)

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 167 lux
- Facteur d'uniformité : 0,86
- Rapport Emin/Emax : 0,67
- Eblouissement (Glare rating) : GR : 46

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6 .

4. **DIVERS**

NEUILLY SUR SEINE - GYMNASSE THEOPHILE GAUTIER – NNI 920519901

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre 24996977 – NEUILLY FC 92 / BVE FUTSAL (R1) du 28/01/2023 concernant le GYMNASSE THEOPHILE GAUTIER et des faits suivants :

- Vestiaire arbitre disponible que 30 minutes avant le début
- Vestiaires joueurs ne disposant pas de douches et de lumières fonctionnelles

Ainsi que du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre 24566168 – NEUILLY FC 92 / SEVRAN FUTSAL (R3/C) du 11/02/2023 :

- Vestiaire arbitre sans électricité et sans douche

La C.R.T.I.S. rappelle l'obligation de mise à disposition de vestiaires avec douches pour les deux équipes ainsi que pour le vestiaire arbitre pour que l'installation soit classée FUTSAL 3 et puisse accueillir des rencontres de niveau régional.

En l'absence de mise à disposition de vestiaires avec douche, cette installation ne peut être classée que FUTSAL 4 et donc accueillir des rencontres uniquement de niveau départemental.

La C.R.T.I.S. demande aux gestionnaires de l'installation de faire le nécessaire pour le bon déroulement des rencontres.